/CS

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 92-371 du 18 Décembre 1992

portant nomination des membres du Conseil d'Administration du Centre de Promotion de l'Artisanat (C.P.A)

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

VU la Loi N° 90-032 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;

VU la Loi N° 88-005 du 26 Août 1988 relative à la création, à l'organisation et au fonctionnement des Entreprises Publiques et Semi-Publiques ;

VU la Décision N° 91-042/HCR/PT du 30 Mars 1991 portant proclamation des résultats définitifs du deuxième tour des élections présidentielles du 24 Mars 1991 ;

VU le Décret N° 87-427 du 28 Décembre 1987 portant création et approbation des Statuts du Centre de Promotion de l'Artisanat (C.P.A) ;

VU le Décret N° 91-176 du 29 Juillet 1991 portant composition du Gouvernement ;

VU le Décret N° 92-62 du 10 Mars 1992 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Industrie et des Petites et Moyennes Entreprises ;

SUR Proposition du Ministre de l'Industrie et des Petites et Moyennes Entreprises ;

LE Conseil des Ministres entendu en sa séance du 4 Novembre 1992 ;

D E C R E T E :

Article 1er.- Sont nommées membres du Conseil d'Administration du Centre de Promotion de l'Artisanat, les personnes ci-après :

Antonin DOSSOU : Représentant le Ministre chargé de l'Artisanat ;

Eric TOTAH : Représentant le Ministre de la Culture et des Communications ;

Martine COVI : Représentant le Ministre du Plan et de la Restructuration Economique ;

.../...

Clément LOKOSSOU : Représentant le Ministre du Commerce et du Tourisme ;

Nicolas **LOKPE** : Représentant le Ministre des Finances ;

Félix CHABI : Représentant le Syndicat ;

Bouraïma DIALLO : Représentant les Locataires ;

Vincent WOLLY : Sculpteur sur bois, Représentant les Artisans.

Article 2.- Monsieur Antonin DOSSOU est nommé Président du Conseil d'Administration du Centre de Promotion de l'Artisanat (C.P.A.)

Article 3.- Le présent Décret sera publié et communiqué partout où besoin sera.

Fait à COTONOU, le 18 Décembre 1992

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Nicéphore SOGLO.-

Le Ministre d'Etat, Secrétaire Général à la Présidence de la République,

Désiré VIEYRA.-

Le Ministre de l'Industrie et des Petites et Moyennes Entreprises,

Aurélien HOUESSOU.-
Ministre intérimaire ,

Le Ministre du Plan et de la Restructuration Economique,

Paul DOSSOU.-
Ministre intérimaire,

Ampliations : PR 6 CS 2 AN 4 MESGPR 4 MPRE 4 MIPME 4 SGG 4 AUTRES MINISTERES 17 JORB 1 UNB-FASJEP-CCIB 3 CPA 10 BN-DAN-DLC 3.